Loi et Promesse

LA LOI SCOUTE

- 1. Le scout fait et mérite confiance.
- 2. Le scout s'engage là où il vit.
- 3. Le scout rend service et agit pour un monde plus juste.
- 4. Le scout est solidaire et est un frère pour tous.
- 5. Le scout accueille et respecte les autres.
- 6. Le scout découvre et respecte la nature.
- 7. Le scout fait tout de son mieux.
- 8. Le scout sourit et chante, même dans les difficultés.
- 9. Le scout partage et ne gaspille rien.
- 10. Le scout respecte son corps et développe son esprit.

LE LOGO MONDIAL

« La fleur de lys a été choisie comme symbole du scoutisme parce qu'elle indique le nord dans les boussoles ou les cartes. De cette manière notre Mouvement prendra la bonne direction ne tournant ni à droite ni à gauche, sans retour en arrière. Les trois points de la fleur de lys rappellent au scout les trois devoirs de sa Promesse. »

Lessons from the varsity of life (autobiographie), Baden-Powell, 1933.



« Je souhaite, en mon âme et le devoir personnel conscience, me joindre à la fraternité scoute mondiale, rendre le monde meilleur et participer à la construction de la paix. Je m'engage, à travers mon le devoir épanouissement personnel, le devoir social et spirituel, à vivre, social spiritue chaque jour, au mieux, les valeurs de la Loi scoute.»



LE SALUT SCOUT

Les doigts levés du salut scout représentent notre engagement vis-à-vis des trois principes scouts :

- Le principe spirituel : relation d'un individu aux valeurs spirituelles de la vie, conviction qu'il existe une force qui dépasse l'homme.
- Le principe social : relation d'un individu à la société et sa responsabilité dans la société. Ceci englobe non seulement la famille, la communauté locale, le pays, le monde entier mais aussi le respect des autres et du monde naturel.
- Le principe personnel : responsabilité qu'a chaque individu de développer le plus possible, dans la mesure de ses capacités, toutes les qualités qu'il porte en lui.





www.lesscouts.be





@lesscouts